

16 avril 2009

Ouest Lyonnais - Vaugneray

BRINDAS

Un collectif contre l'installation d'une antenne-relais

L'installation d'une antenne-relais Orange, dans la zone artisanale des Andrés, à une centaine de mètres de l'école maternelle, de la crèche et du Carré d'ass, suscite l'inquiétude.

A l'initiative des fédérations de parents d'élèves, une première réunion s'est tenue pour envisager la conduite à tenir.

A l'unanimité, il a été décidé de créer un collectif, « Brindas Stop Antennes », présidé par Frédérique Davos, afin d'exiger le démontage de l'antenne (qui n'est pas encore connectée) au titre du principe de précaution.

« Un personne privée a donné son autorisation »

Dans la foulée, le collectif a décidé de rejoindre des associations de défense dont « Les Robins des Toits » et d'entamer une campagne d'informations auprès des Brindasiens au travers de courriers et tracts et de prendre contact avec les entreprises de la Z.A. des Andrés, dont certaines sont à quelques mètres de l'antenne. Mise en cause, Christiane Agarrat, maire de Brindas, est catégorique : « Nous n'avons pas la possibilité de nous opposer légalement à cette installation. L'opérateur nous a sollicités pour disposer d'un terrain en centre-bourg, et a même envisagé d'installer son antenne sur le clocher.

Nous avons refusé, mais une personne privée a donné son autorisation sur un terrain de la Z.A. des Andrés, et le maire



La date de mise en service de l'antenne n'est pas connue à ce jour

/ Photo Alain Fabre

ne peut qu'appliquer les règles et lois du plan d'urbanisme. » A France Telecom-Orange, on réfute les arguments de « Brindas Stop Antennes ».

Stéphane Penin, directeur des relations extérieures de France Telecom-Orange pour le département du Rhône, assure qu'il n'y a « aucun danger quant à l'installation

de cette antenne. Orange est une entreprise responsable et respecte les réglementations de la législation française, qui se base sur les préconisations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En ce qui concerne la téléphonie mobile, le seuil toléré est de 41 volts/mètre, à Brindas nous devons être aux alentours de 5 volts/mètre »,

détaille-t-il. Stéphane Penin rappelle que l'installation de ces antennes est nécessaire pour « améliorer la couverture réseau, anticiper l'augmentation du trafic et pérenniser l'ouverture à la 3G. Nous sommes toutefois attentifs aux inquiétudes des gens et tenons à les rassurer, il n'y a aucun risque. »

G.B. et A. F.